



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2024-197

Avis public est donné de l'entrée en vigueur :

- **DU RÈGLEMENT # 2024-197 SUR LE ZONAGE ET AYANT POUR OBJET :** de modifier la grille de spécification « Zones publiques et institutionnelles » afin d'y autoriser la classe d'usage «Ce : Commerce et service d'hébergement et de restauration» ;

Le règlement # 2024-197 a été adopté le 7 octobre 2024. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 9 octobre 2024 et est entré en vigueur à cette date.

Donné à Leclercville, le 21 octobre 2024.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 21^e jour d'octobre 2024. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 octobre 2024.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière